



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 13 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt-et-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Fresne-les-Reims, commune déléguée de Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres.

Madame Stella MUTZIG est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

Présentation du projet définitif de méthanisation situé au lieudit « le Cri »

Monsieur le Maire fait un bref rappel aux membres du conseil des divers événements ayant eu lieu dernièrement : l'ouverture du chantier de l'usine de méthanisation, le procès-verbal du Maire à la suite de l'ouverture du chantier sans le respect d'une prescription de l'arrêté inter préfectoral.

A la demande des représentants de la SAS Méthabaz, nous avons décidé de les convoquer à une séance extraordinaire du conseil afin d'avoir le temps nécessaire pour pouvoir dialoguer au sujet de l'intégration paysagère mentionné à l'article 2.1 de l'arrêté inter préfectoral du 19 novembre 2018.

Suite à la convocation, l'avocat de la SAS Méthabaz a notifié à la commune que ses clients ne pourraient pas se rendre disponible. Monsieur le Maire fait lecture des courriers et des échanges entre la mairie et l'avocat de la SAS Méthabaz.

Monsieur le Maire explique de la SAS Méthabaz a souhaité imposer ses conditions et multiplier les interlocuteurs.

Monsieur le Maire trouve que les arguments ne sont pas justifiés pour ce genre de présentation.

Monsieur le Maire constate que la SAS Méthabaz n'est pas présent.

Monsieur PEREIRA demande quel était le but de la convocation, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de présenter l'insertion définitif du projet dans le paysage de la commune.

Monsieur le Maire fait état d'une question qu'il aurait aimé poser à la SAS Méthabaz : Pourquoi tant de mètres carrés bâtis pour ce projet. Monsieur le Maire rappelle la taille du projet par rapport à l'usine de méthanisation déjà existante à Cernay-les-Reims (2 fois et demie plus grand pour une production 1 fois et demie plus grande de Cernay).

Madame LEGER demande s'ils seront convoqués une nouvelle fois ?

Nous allons écrire au préfet pour qu'il fasse respecter son arrêté. Nous attendrons les instructions du Préfet. Nous avons bien fait les choses pour les recevoir, nous n'allons pas recommencer.

Monsieur EDWIGE demande si nous avons eu une réponse du préfet ? Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire fait état d'une des craintes communes à l'ensemble des riverains. En cas de mauvaise exploitation : il risque d'y avoir de mauvaises odeurs et des débordements de digestat. Si nous avons déjà des problèmes pour les faire venir pour une simple présentation, qu'est ce que cela va être quand ils vont devoir dépenser de l'argent pour résoudre ce genre de problème.

Le principal investisseur de ces entreprises c'est engie et, souvent cette entreprise préfère payer des amendes plutôt que résoudre les problèmes.

Depuis 5 ans, il y a eu environ 2 accidents par méthaniseur en fonctionnement.

Monsieur le Maire explique qu'hier, le lundi 12 avril il était à une réunion de l'association foncière de Fresne-les-Reims, même les agriculteurs ne sont pas contents des agissements de méthabaz.

Monsieur PEREIRA souhaite savoir pourquoi ont-ils choisi ce site. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont dû avoir mal à trouver une emprise foncière.

Madame BAUDOUIN-RIMBERT souhaite savoir comment cela se passera si le Préfet ne réagit pas et n'intervient pas ? Déjà nous verrons le verdict du Tribunal le 15 avril 2021. Nous allons essayer de le relancer, si à la fin du mois nous n'avons pas de réponse, nous verrons pour aller plus loin.

Monsieur EDWIGE intervient en expliquant que le Préfet a changé depuis quelques temps, cela peut jouer en notre faveur.

Monsieur le Maire explique qu'ENEDIS a demandé un branchement au nom de Monsieur LIESCH pour un pavillon isolé alors qu'il n'est pas question de pavillon. Monsieur le Maire aimerait pouvoir poser la question à la SAS Méthabaz. Dans le permis, aucun logement de fonction n'est prévu. Normalement, il ne devrait y avoir que 2 personnes pour la manutention, la nuit le site sera télé surveillé.

Monsieur PEREIRA pose la question de l'eau sur le site? Monsieur le Maire lui réponds qu'elle sera prise depuis chez l'agriculteur qui a vendu le terrain.

Monsieur EDWIGE précise que les administrés sont déjà excédés par le passage des camions, cela ne va pas s'arranger.

Madame SANGNIER demande que le nécessaire soit fait pour demander une audience auprès du préfet dans la mesure où ils ne sont pas venus.

Inquiet des différents projets fleurissant en périphérie de la commune, Monsieur PEREIRA pose la question des autres projets de méthaniseurs ? Monsieur le Maire réponds que dans ce dossier, nous allons avoir beaucoup plus de passage de camions.

Dans ces camions, il y aura de la paille, de la paillette, de la pulpe et divers déchets. En termes de passage poids lourds, nous risquons d'être à saturation.

N'ayant plus de question, la séance est close à 19h35.

Prochaines réunions de conseil : Vendredi 23 avril 2021 à 19h
Lundi 17 mai 2021 à 19h
Vendredi 02 juillet à 19h